

ANALYSE ESG ET TRANSITION ECOLOGIQUE **RAPPORT 2016**

1. Informations relatives à PREPAR	2
2. Périmètre des analyses et Benchmark	5
2.1 Analyse ESG	5
2.2 Analyse TEE	6
3. Analyse ESG	8
3.1 Émetteurs privés	8
3.2 Émetteurs publics	14
4. Analyse TEE	18
4.1 Émetteurs privés	18
4.2 Émetteurs publics	28

I. Informations relatives au groupe PREPAR Assurances

On entend ici par « groupe » l'ensemble constitué des sociétés :

- PREPAR-VIE, filiale de la BRED Banque Populaire, entreprise régie par le Code des Assurances, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 72 183 792 € - 323 087 379 RCS Nanterre, dont le siège social se situe Tour Franklin - 101 Quartier Boieldieu - 92800 PUTEAUX
 - PREPAR-IARD, filiale de la BRED Banque Populaire, entreprise régie par le Code des Assurances, Société Anonyme au capital de 800 000 €- 343 158 036 RCS Nanterre, dont le siège social se situe Tour Franklin - 101, Quartier Boieldieu 92800 PUTEAUX
- et dont la société de tête est PREPAR-VIE.

Démarche générale

La prise en compte par notre groupe des critères ESG (Environnementaux, Sociaux, Gouvernance) s'inscrit dans une démarche d'intégration des principes du Développement Durable dans la gestion de nos placements. Cette démarche est récente et sa mise en œuvre sera progressive. Sa mise en place s'inscrit dans une préoccupation d'agir au mieux des intérêts de nos assurés.

Notamment, notre groupe est et restera attentif aux respects des droits de l'homme, des conditions de travail et des normes environnementales.

L'analyse ESG est pour nous un complément de l'analyse financière traditionnelle ; elle l'enrichit en apportant un éclairage sur des questions dont l'importance va croissante au sein du groupe. En effet, les enjeux ESG auxquels sont confrontés les émetteurs, selon la réponse qu'ils apportent, peuvent impacter leur capacité à produire, la valeur matérielle ou immatérielle de leurs actifs, et les exposer à des risques d'ordre réglementaire entraînant le paiement d'amendes ou de taxes.

Par ailleurs, la présence dans un portefeuille d'émetteurs ayant une gestion faible de ces enjeux, peut nous exposer à un risque de réputation vis-à-vis de nos assurés.

Initiatives nationales, chartes et labels

Notre groupe est membre de la Fédération Française de l'Assurance. La Charte Développement Durable de la FFA date de 2009 et a été l'une des premières parmi les chartes de la branche. La FFA est signataire du Paris Pledge for Action. La FFA est également signataire des déclarations des acteurs de la place de Paris en 2015 et 2016.

Notre groupe est membre de l'Association Française des Investisseurs Institutionnels (AF2I) et à ce titre participe aux échanges de bonnes pratiques ESG dans le cadre de l'association professionnelle.

Communications

Ce rapport est disponible sur le site de notre société www.prepar-vie.com auquel nos assurés ont accès.

Evaluation ESG

Notre groupe est conscient que les questions Environnementales, Sociales et de Gouvernance constituent des risques nécessitant un suivi.

L'analyse ESG de notre portefeuille de valeurs mobilières nous permet d'identifier les différents niveaux de pratique de RSE des émetteurs. S'agissant d'une première étape dans la démarche d'appropriation des sujets ESG par notre groupe, et en l'état actuel des méthodologies disponibles sur le marché qui ne permettent pas de quantifier les risques liés aux questions ESG, nous avons décidé d'effectuer un suivi de la qualité ESG de notre portefeuille et de sensibiliser progressivement les gérants de notre groupe qui sont présents dans les comités décrits ci-après.

L'analyse du portefeuille selon des critères ESG, est présentée et discutée au comité des risques financiers et de la solvabilité (CORIFISO). De plus, les gérants d'actifs de notre groupe étudient un rapport mensuel fourni par les gérants d'actifs sur les controverses portant sur le comportement des émetteurs qui composent notre portefeuille (titres actions et obligataires détenus en direct). En cas de controverses particulièrement graves ou répétées sur une valeur, le gel de l'investissement ou le désinvestissement pourra être décidé dans le cadre du comité tactique et de picking (COTACPICK).

Classes d'actifs

Les investissements ont fait l'objet d'une évaluation ESG sous réserve de disponibilité des informations et de l'existence de méthodologies.

Pour cette première évaluation, le périmètre analysé comprend les investissements en valeurs mobilières directes (actions, obligations).

Stratégie d'engagement auprès des sociétés de gestion

Notre groupe, conformément aux dispositions du décret, a décidé d'engager cette année le dialogue avec les sociétés de gestion pour connaître leur niveau de prise en compte des critères ESG (politiques d'engagement, signataire des PRI,...).

Ces éléments sont intégrés dans l'appréciation générale que réalise notre société dans le cadre des délégations de gestion.

Stratégie d'engagement auprès des émetteurs

Notre groupe, conformément aux dispositions du décret, a décidé d'engager cette année le dialogue avec les sociétés présentes en portefeuille et présentant des faiblesses sur certains aspects ESG.

Politique de vote

La part des titres de capital en direct dans notre portefeuille est non significative.
En conséquence de quoi, la formalisation d'une politique de vote n'a pas semblé nécessaire.

2. Périmètre des analyses et Benchmark

Les analyses sont regroupées en deux thèmes :

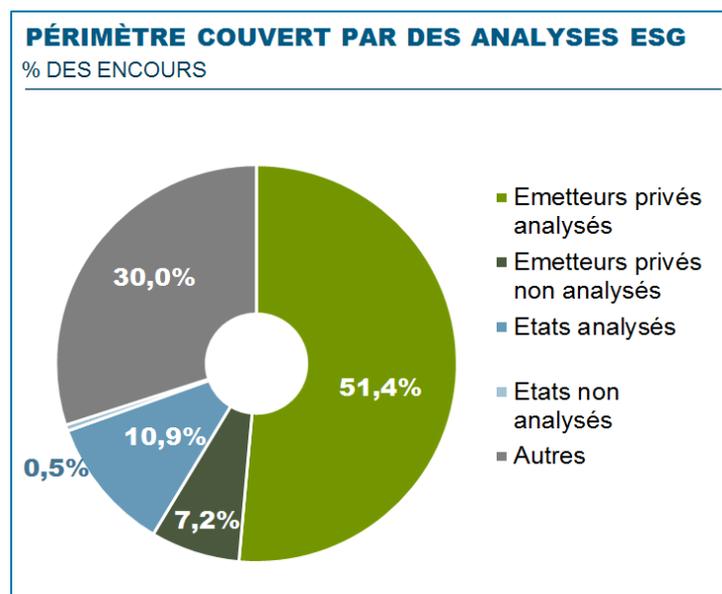
- ESG : analyse relative aux critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance ;
- TEE : analyse relative à la Transition Energétique et Ecologique.

Du fait des types de données disponibles, chaque thème sera décomposé en « Émetteurs privés » et « Émetteurs publics ».

Ces analyses sont réalisées par le Pôle d'Analyse ISR d'OFI Asset Management.

2.1 Analyse ESG

Périmètre à fin décembre 2016



Source : OFI AM au 31/12/2016

La catégorie « AUTRES » correspond aux OPC, immeubles et unités de comptes.

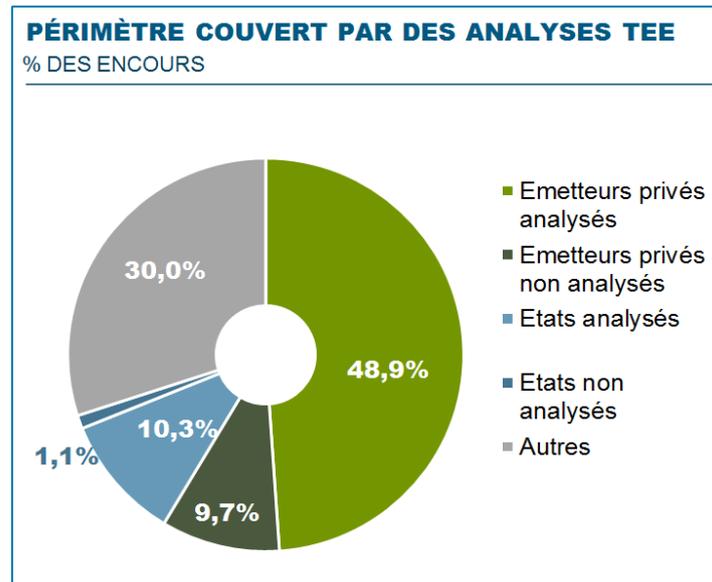
Benchmarks

Les résultats de l'analyse ESG du portefeuille sont comparés à titre indicatif :

- pour les Émetteurs privés, aux résultats de l'analyse de l'indice obligataire : Bof Merrill Lynch Euro Corporate Index, désigné par le terme de « Benchmark » dans le présent rapport ;
- pour les États, les analyses sont réalisées au plus juste en fonction des données disponibles. Ce qui signifie que pour l'analyse ESG le périmètre est l'OCDE + l'Europe élargie.

2.2 Analyse TEE

Périmètre à fin décembre 2016



Source : OFI AM au 31/12/2016

La catégorie « AUTRES » correspond aux OPC, immeubles et unités de comptes.

Benchmarks

Les résultats de l'analyse TEE du portefeuille sont comparés à titre indicatif :

- pour les Émetteurs privés, aux résultats de l'analyse de l'indice obligataire : Bof Merrill Lynch Euro Corporate Index, désigné par le terme de « Benchmark » dans le présent rapport ;
- pour les États, les analyses sont réalisées au plus juste en fonction des données disponibles. Ce qui signifie que pour l'analyse TEE le périmètre est l'Europe élargie.

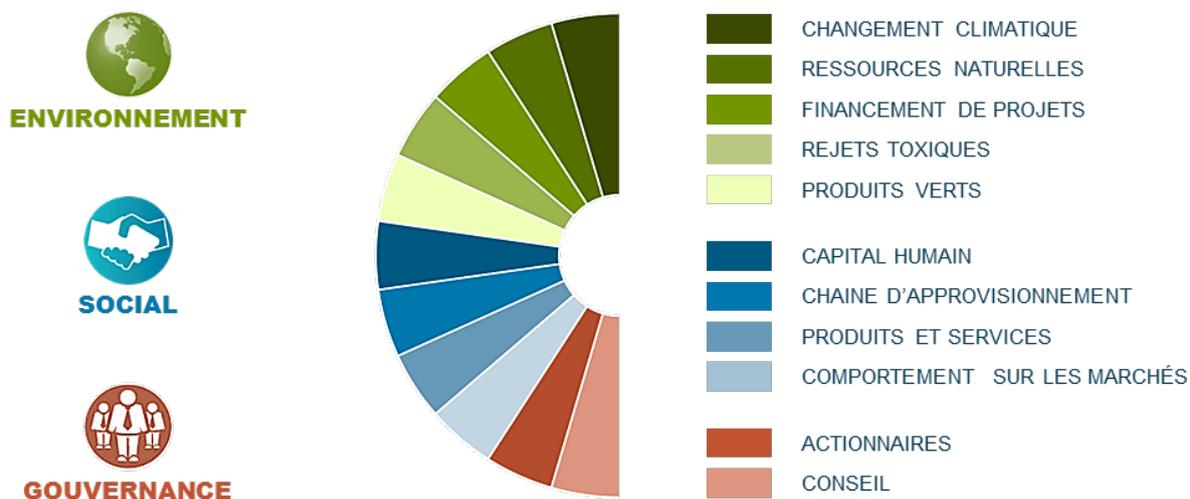
3. Analyse ESG

3.1 Émetteurs privés

Nature des critères ESG pris en compte

Sur la base d'une étude exhaustive des textes internationaux fondateurs du Développement Durable, notamment du Pacte Mondial, des règlements internationaux (OCDE, OIT) et des codes nationaux des pays européens, une liste d'enjeux « génériques » est établie par l'équipe d'analyse ISR.

Ces enjeux sont répartis en 11 grandes thématiques :



Raisons du choix des critères ESG retenus

Au sein de la liste de l'ensemble des enjeux ESG « génériques », pour chaque secteur d'activité, les enjeux Environnementaux et Sociaux ayant un impact important pour ce secteur sont sélectionnés.

Cette sélection est le résultat d'une analyse des risques susceptibles d'impacter les parties prenantes et l'émetteur lui-même.

Les enjeux de Gouvernance sont identiques pour l'ensemble des secteurs d'activités.

En effet, les bonnes pratiques attendues dans ce domaine sont indépendantes de la nature des activités, aussi bien dans le fonctionnement du Conseil que dans les relations avec les actionnaires minoritaires.

En résumé, chaque enjeu est « Activé » et « Pondéré » (en fonction du secteur d'activité) suivant 4 risques potentiels :



Critères environnementaux liés au changement climatique

Sur la thématique du changement climatique, les critères analysés sont les suivants.

► Critères concernant des risques physiques

- Les principaux risques sont :
 - les risques liés à la montée des eaux et à la multiplication des catastrophes naturelles,
 - les risques de sécheresse,
 - les risques sanitaires (recrudescence de maladies).
- Les enjeux analysés, selon les secteurs d'activités, sont :
 - l'impact de l'activité sur l'eau (par exemple : pour les producteurs de boissons, implantation géographique dans des zones soumises à stress hydrique, mesures déployées pour limiter les consommations d'eau, résultats obtenus...),
 - l'impact de l'activité sur les matières premières (par exemple les produits agricoles),
 - l'intégration de cette thématique dans les produits d'assurance.

► Critères concernant des risques liés à la transition bas carbone

Les enjeux analysés, selon les secteurs d'activités, sont :

- les émissions de carbone du processus de production :
 - exposition de l'entreprise en fonction du portefeuille d'activités et de la réglementation carbone en vigueur selon ses implantations géographiques,
 - efforts de réduction de ses émissions : objectifs de réduction, adaptation / évolutions technologiques, mise en place de processus de capture du carbone, utilisation d'énergies moins émettrices...
 - efforts d'amélioration de l'efficacité énergétique des processus de production, mais également de la chaîne d'approvisionnement, de transport des produits et lors de l'utilisation des produits,
 - résultats observés ;
- les émissions de carbone en amont (matières premières...) et en aval (lors de l'utilisation des produits et de leur recyclage) :
 - exposition de l'entreprise en fonction de l'intensité énergétique de ses activités,
 - efforts de diminution des émissions liées aux matières premières, à la logistique et à la distribution des produits,
 - résultats observés ;

- les opportunités de développement dans les technologies « vertes » :
 - énergies renouvelables,
 - bâtiments éco-conçus,
 - technologies améliorant l'efficacité énergétique,
 - solutions de recyclage,
 - chimie verte...

Informations utilisées pour l'analyse

L'analyse ESG est basée sur plusieurs sources d'information :

- analyses provenant d'agences spécialisées : MSCI et VIGÉO pour l'analyse ESG des sociétés, PROXINVEST pour l'analyse de Gouvernance, REPRISK pour l'analyse des Controverses ESG ;
- analyses et données provenant de différents médias et brokers spécialisés ;
- analyses réalisées par l'équipe d'analyse ISR d'OFI AM, portant sur les controverses ESG, la gouvernance, les outils de pilotage de la RSE mis en place par l'entreprise...
- analyses provenant de la société civile (ONG, syndicats...);
- communication officielle de l'entreprise (rapport annuel, rapport Développement Durable, contact direct...).

Méthodologie

La méthodologie d'analyse ESG repose sur une approche sectorielle qui met l'accent sur les enjeux significatifs pour les émetteurs au regard de leurs activités.

La sélection des enjeux est effectuée par confrontation à une matrice de risques qui permet de conserver ceux pouvant avoir un impact immédiat ou différé sur la valeur de l'émetteur.

Cette analyse est traduite par une notation de chaque émetteur.

Les résultats obtenus sont ensuite classés au sein de chaque Super Secteur ICB (approche dite « Best-in-Class »).

Selon leur niveau de performances ESG, une « catégorie » ESG est ensuite affectée à chaque émetteur :

- **SOUS SURVEILLANCE** : émetteurs présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG, représentant au minimum 15 % (en nombre d'émetteurs) de l'univers constitué par l'ensemble des émetteurs couverts par une analyse ESG (soit 2700 à ce jour).

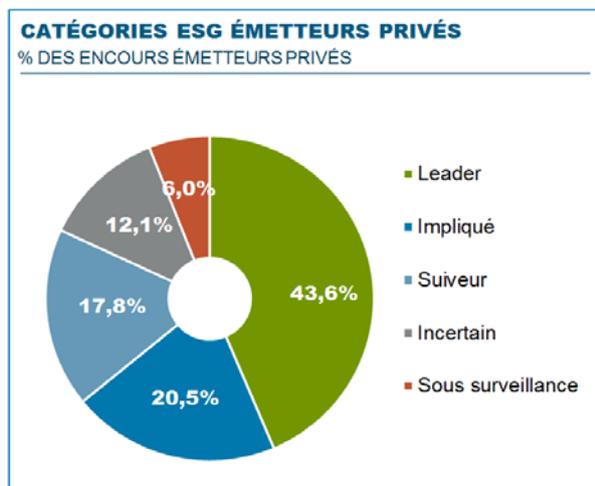
Les autres émetteurs sont répartis en 4 catégories égales en nombre d'émetteurs :

- **INCERTAINS** : émetteurs dont les enjeux ESG sont faiblement gérés,
- **SUIVEURS** : émetteurs dont les enjeux ESG sont moyennement gérés,
- **IMPLIQUÉS** : émetteurs actifs dans la prise en compte des enjeux ESG,
- **LEADERS** : émetteurs les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG.

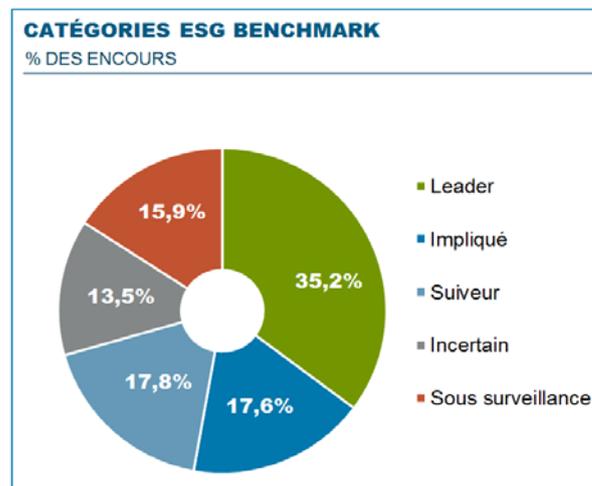
Résultats de l'analyse ESG au 31 décembre 2016

À fin décembre, 88 % des émetteurs privés détenus directement étaient couverts par une analyse ESG.

La répartition par catégories ESG des Émetteurs privés était la suivante :



Source : OFI AM au 31/12/2016



Source : OFI AM au 31/12/2016

Notre portefeuille présente une proportion d'émetteurs de bonne qualité ESG supérieure à celle de son benchmark et une proportion faible d'émetteurs « SOUS SURVEILLANCE ».

Appréciation des risques ESG

Sont considérés comme « à risque » au niveau ESG :

- les émetteurs appartenant à la catégorie SOUS SURVEILLANCE du fait de la faiblesse de leur prise en compte de critères ESG ;
- les émetteurs faisant l'objet d'importantes controverses ESG.

▶ Émetteurs SOUS SURVEILLANCE

Les émetteurs SOUS SURVEILLANCE correspondent à ceux qui présentent le plus de retard dans leurs pratiques ESG. Ce retard peut être :

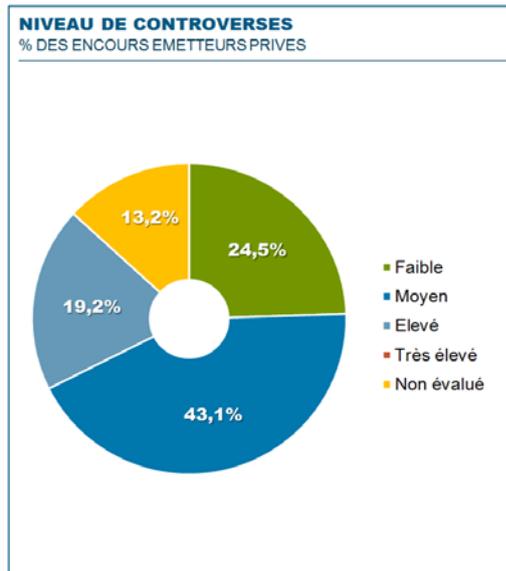
- soit le fait de pratiques éloignées des meilleurs standards voire controversées,
- soit le fait d'un défaut de transparence, l'absence d'information sur un enjeu clé pour le secteur étant sanctionnée.

▶ Analyses des controverses ESG

Les controverses ESG portant sur les émetteurs en portefeuille sont qualifiées selon quatre niveaux :

- FAIBLE : controverses d'impact limité et/ou ponctuelles.
- MOYEN : controverses d'impact important mais limitées (dans le temps et/ou l'espace).
- ÉLEVÉ : controverses d'impact important et/ou présentant un caractère structurel.
- TRES ÉLEVÉ : controverses majeures.

À fin décembre 2016, la répartition des émetteurs en portefeuille selon leur niveau de controverses était la suivante :



Source : OFI AM, au 31/12/2016

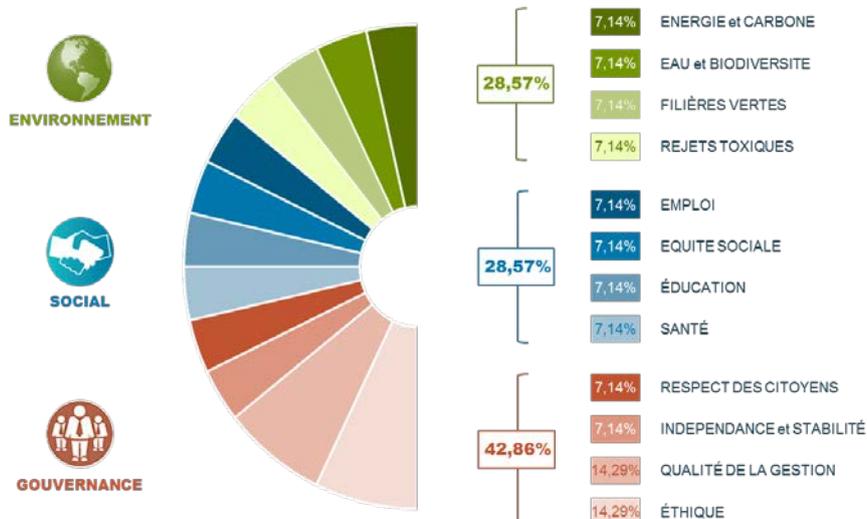
Aucun émetteur présent dans notre portefeuille ne faisait l'objet de controverse majeure.

3.2 Émetteurs publics

Nature des critères ESG pris en compte

À partir d'une liste générique fondée sur l'étude des textes internationaux et de référence du Développement Durable, le Pôle ISR d'OFI AM a construit un référentiel en confrontant ces enjeux aux différents risques extra-financiers.

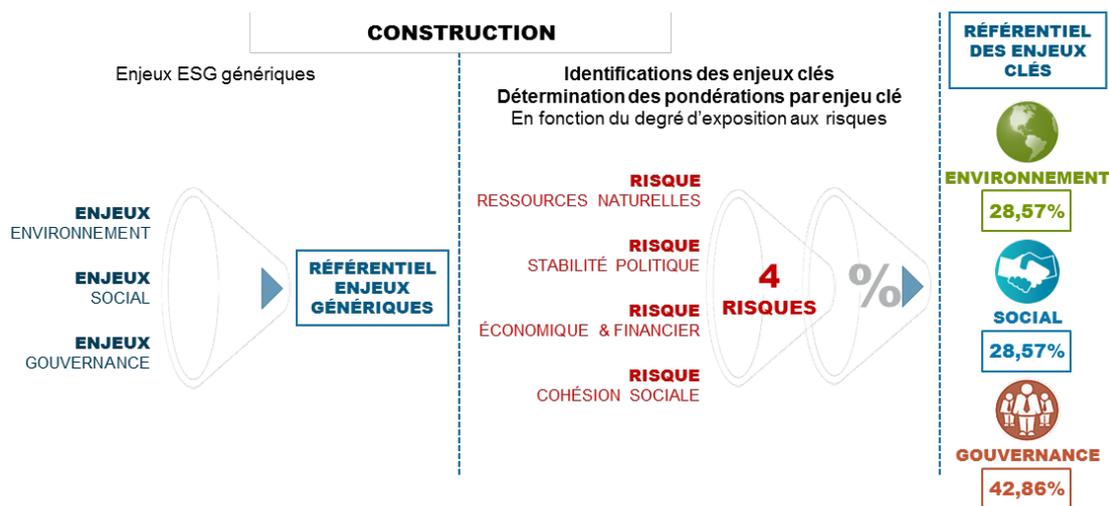
Ce référentiel est constitué de 12 enjeux :



Raisons du choix des critères ESG retenus

Ces critères ont été retenus car ils sont les plus représentatifs des résultats de l'action d'un État en faveur du Développement Durable.

Comme pour les Émetteurs privés, chaque enjeu est « activé » et « pondéré » suivant 4 risques potentiels :



Critères environnementaux liés au changement climatique

Des critères concernant la limitation des émissions de gaz à effet de serre

Pour les États, l'enjeu analysé est l'enjeu « énergie et carbone », qui évalue la capacité de l'État à limiter son empreinte carbone (émissions de CO₂, respect des engagements internationaux (COP21), recours au fret par la route), ainsi que sa capacité à limiter son empreinte énergétique (consommation d'énergie globale, dépendance au pétrole).

Des critères concernant des risques liés à la transition bas carbone

L'enjeu analysé est celui du « développement des filières vertes » qui évalue la capacité de l'État à développer de nouvelles filières économiques et à promouvoir la transition énergétique et écologique. Cet enjeu est analysé à partir de deux critères : % d'électricité provenant de sources renouvelables et recyclage des déchets municipaux.

Informations utilisées pour l'analyse

L'analyse ESG des États est basée sur des données provenant de plusieurs sources d'informations publiques : OCDE, Eurostat, ONU (PNUD, Aquastat, FAO), Banque Mondiale, AEIA, Freedom House et Transparency International. Elle est complétée par une veille sur l'actualité ESG des États.

Méthodologie

La méthodologie d'analyse ESG repose sur une évaluation des résultats obtenus par chaque État pour l'ensemble des critères ESG, ainsi que sur l'évolution relative de ces résultats.

Cette analyse se traduit par une notation de chaque État. Les résultats obtenus sont ensuite classés au sein de l'ensemble des pays de l'OCDE, selon leur niveau de performances ESG. Ce classement est fait de l'attribution d'un score sur une échelle de 0,5 à 5 (5 correspondant à la meilleure performance).

Une catégorie ESG est ensuite affectée à chaque État, au sein de l'univers de l'ensemble des émetteurs couverts par une analyse ESG :

- SOUS SURVEILLANCE : émetteurs présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG, représentant au minimum 15 % de l'univers.

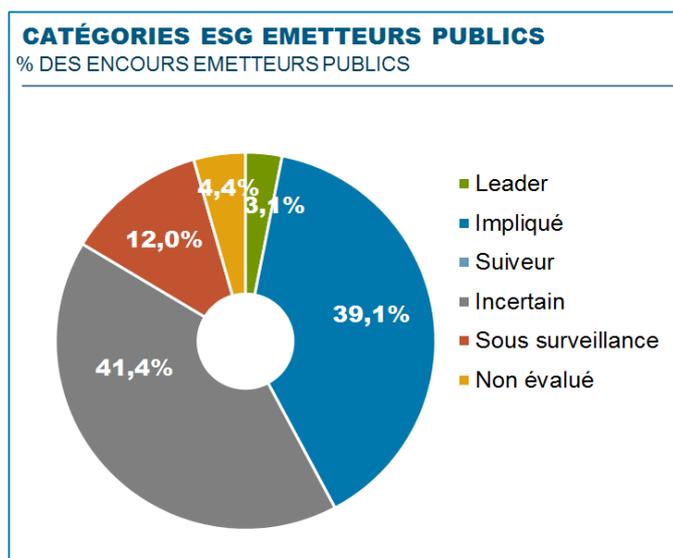
Les autres émetteurs sont répartis en 4 catégories égales en nombre d'émetteurs :

- INCERTAINS : émetteurs dont les enjeux ESG sont faiblement gérés.
- SUIVEURS : émetteurs dont les enjeux ESG sont moyennement gérés.
- IMPLIQUÉS : émetteurs actifs dans la prise en compte des enjeux ESG.
- LEADERS : émetteurs les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG.

Résultats de l'analyse ESG au 31 décembre 2016

En ce qui concerne les émetteurs « États et assimilés » détenus directement, 96 % étaient couverts par une analyse ESG.

La répartition par catégories ESG était la suivante :



Source : OFI AM au 31/12/2016

4. Analyse TEE

4.1 Émetteurs privés

Méthode d'analyse TEE

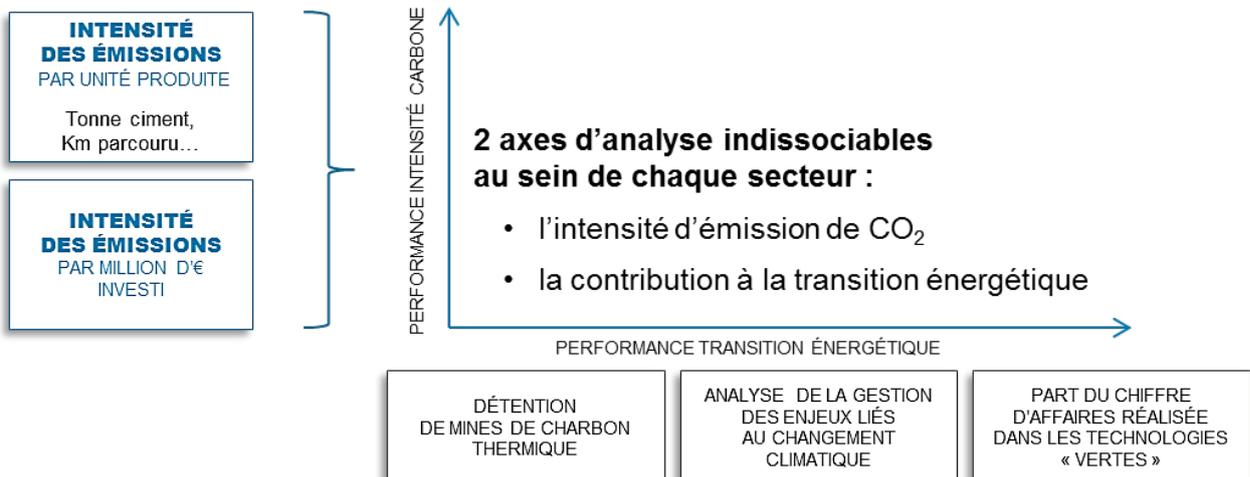
Afin d'apprécier la contribution des émetteurs en portefeuille à l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique et écologique, le Pôle ISR d'OFI AM réalise une fois par an :

- une empreinte carbone du portefeuille et d'un benchmark,
- une analyse carbone des émetteurs.

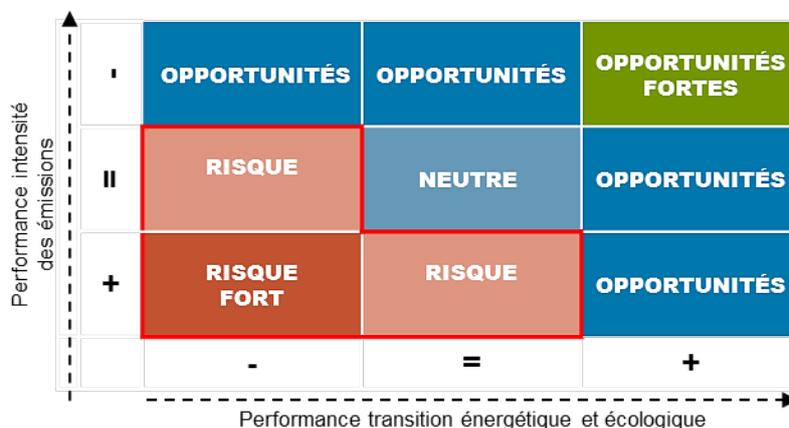
Cette analyse porte sur les émetteurs des secteurs d'activités les plus intenses en émissions carbone (Automobiles & Parts, Basic Ressources, Chemicals, Construction & Materials, Oil & Gas, Utilities...).

L'analyse est réalisée selon deux axes :

- l'intensité carbone des activités de l'entreprise,
- l'implication de l'émetteur dans la transition énergétique



Une matrice représentant le positionnement de chaque émetteur au sein de son secteur d'activités est ainsi obtenue :



À partir de cette matrice, une évaluation du portefeuille est réalisée une fois par an, afin d'obtenir une vision globale des zones de risques et d'opportunités par rapport à cette thématique.

Informations utilisées pour l'analyse

Les émissions carbone ou émissions de GES (gaz à effet de serre), exprimées en tonnes équivalent CO₂, sont des données qui proviennent soit des entreprises – directement ou via des déclarations faites au Carbon Disclosure Project, soit des données estimées par un prestataire (MSCI).

Ces émissions comportent trois catégories (source : ADEME) :

- **émissions directes de GES (ou SCOPE 1)** : émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses... ;
- **émissions à énergies indirectes (ou SCOPE 2)** : émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation ;
- **autres émissions indirectes (ou SCOPE 3)** : les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions... .

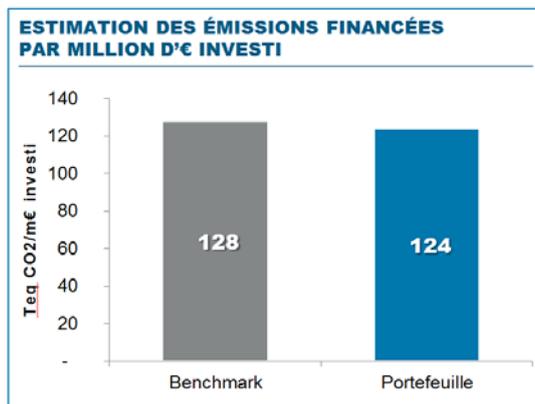
Même s'il serait souhaitable d'utiliser les trois SCOPES pour calculer les intensités, le niveau de normalisation du SCOPE 3 est actuellement insuffisant pour permettre une utilisation pertinente dans la comparaison entre plusieurs entreprises.

Résultats de l'analyse TEE

► **Empreinte carbone**

Les émissions financées sont :

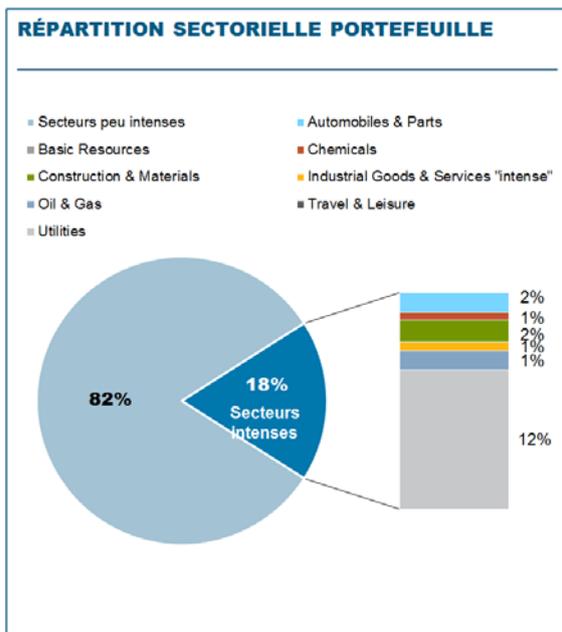
$$\text{Encours détenu} \times \frac{\text{Total des émissions de la société}}{\text{Total du passif de la société}}$$



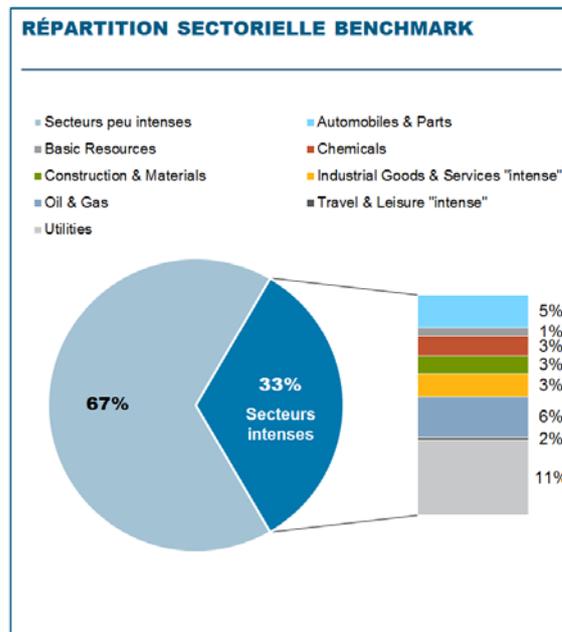
Source : OFI AM, au 31/12/2016

► **Secteurs intenses - Répartition**

À fin décembre 2016, la répartition sectorielle des encours corporate du portefeuille, entre secteurs intenses et peu intenses en émissions carbone, était la suivante :



Source : OFI AM, au 31/12/2016



Source : OFI AM, au 31/12/2016

Le secteur des « services aux collectivités » représentait le pourcentage le plus important parmi ces secteurs très émetteurs de GES.

► Secteurs intenses – Fortes intensités

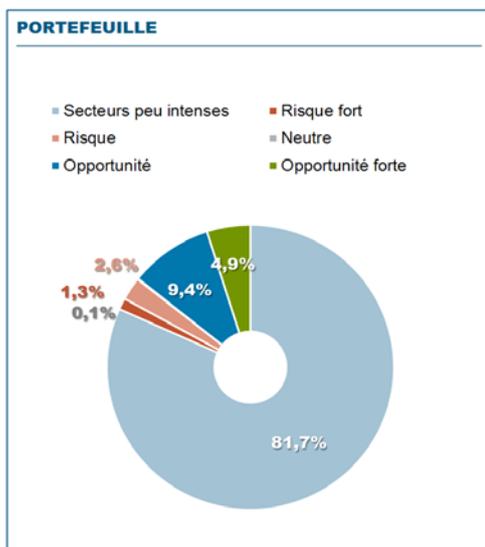
Les émetteurs privés qui présentaient la plus forte intensité carbone du portefeuille étaient les suivants :

ÉMETTEURS LES PLUS CARBO-INTENSIFS EN PORTEFEUILLE			
ÉMETTEUR	SECTEUR	% ENCOURS EMETTEURS PRIVES	ÉMISSIONS FINANCÉES
VATTENFALL	Utilities	1,7%	27,9
RWE	Utilities	1,1%	21,8
ENGIE	Utilities	1,7%	14,5
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Utilities	1,7%	10,5
ENEL	Utilities	0,6%	4,3
EDF	Utilities	1,8%	3,8
ENI	Oil & Gas	1,3%	3,8
LAFARGEHOLCIM LTD	Industrials	0,1%	3,6
ITALCEMENTI SPA	Industrials	0,1%	3,4
SUEZ	Utilities	0,9%	2,6
TOTAL		10,4%	96,2

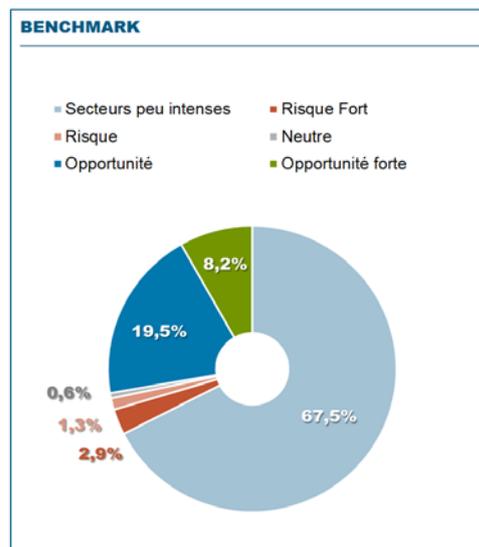
Source : OFI AM, au 31/12/2016

10 émetteurs représentant 10,4 % des encours des émetteurs privés contribuent à hauteur de 80 % à l’empreinte carbone du portefeuille.

► Répartition par catégories TEE



Source : OFI AM, au 31/12/2016



Source : OFI AM, au 31/12/2016

Le portefeuille ne comporte qu’un seul émetteur dans la catégorie « risque fort » : RWE.

Émetteurs présentant des risques et/ou des opportunités au regard de la TEE

- ▶ Comparaison de la présence d'émetteurs détenant des réserves de combustibles fossiles dans le benchmark et dans le portefeuille

Emetteur	% encours Benchmark	% encours émetteurs privés	Emissions potentielles*
AP MOLLER - MAERSK A/S	0,1%		154
BASF	0,3%		585
BG Group PLC	0,2%		4633
BHP BILLITON LTD	0,5%		1010
BP	0,7%		6428
Centrica PLC	0,0%		194
CEZ AS	0,2%		578
CK HUTCHISON HOLDINGS LTD	0,2%		498
EDF	1,9%	1,8%	93
ENEL	0,8%	0,6%	6
ENGIE	0,9%	1,7%	243
ENI	0,8%	1,3%	2492
EON	0,1%		192
GALP ENERGIA SGPS SA	0,0%		113
GAS NATURAL	0,5%	0,3%	NC
GLENCORE PLC	0,4%		5364
HUTCHISON WHAMPOA LTD	0,1%		498
KINDER MORGAN HOLDCO LLC	0,1%		22
MACQUARIE GROUP LTD	0,1%		NC
OMV AG	0,4%		384
Origin Energy Ltd	0,1%		168
QR National Ltd	0,1%		NC
REPSOL	0,3%		814
Rio Tinto PLC	0,1%		1994
RWE	0,3%	1,1%	NC
SHELL	0,7%		4633
SOUTHERN	0,1%		NC
SSE	0,1%		13
STATOILHYDRO	0,4%		1827
TOTAL	1,2%		4322
Wesfarmers Ltd	0,1%		567
Total	11,80%	6,80%	37 825

*Emissions potentielles correspondant aux réserves de combustibles fossiles de l'émetteur, hors charbon métallurgique, en MTEqCO₂.

Le portefeuille détient un pourcentage d'émetteurs détenant des réserves fossiles bien inférieur à celui du benchmark.

- ▶ **Principaux émetteurs apporteurs de solutions dans les technologies « vertes » présents dans le portefeuille à fin décembre 2016**

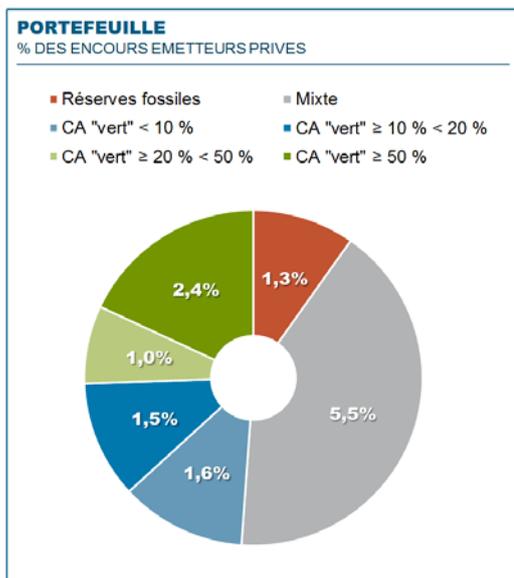
On entend par « technologies vertes » les solutions liées à la production d'énergies renouvelables, aux bâtiments verts, aux produits ou services améliorant l'efficacité énergétique, à la prévention des pollutions et le traitement des eaux.

LES PRINCIPAUX ACTEURS DE LA TRANSITION ÉNERGETIQUE ET ÉCOLOGIQUE EN PORTEFEUILLE				
THÈME	ÉMETTEUR	POSITIONNEMENT	% CA CLEAN TECH	% ENCOURS ÉMETTEURS PRIVÉS
Energies renouvelables	EDF	Si EDF peut sembler en retard sur les énergies renouvelables par rapport à ses pairs, le groupe n'en est pas moins, de par sa taille, le premier producteur d'EnR en Europe.	20% à < 50 %	1,8%
Energies renouvelables	ENGIE	L'un des plus gros fournisseurs d'énergie renouvelable (15 000MW) et d'importants développements en cours.	20% à < 50 %	1,7%
Technologies "vertes"	SAINT GOBAIN	R&D orientée vers les verres "intelligents", les systèmes d'isolation et les panneaux solaires. Mise en place d'un programme "Habitat Durable" en vue de participer activement au développement des bâtiments "verts".	20% à < 50 %	0,1%
Recyclage	VEOLIA ENVIRONNEMENT	Acteur majeur du secteur des déchets, Veolia a un mix de traitement tourné vers l'avenir avec déjà 44% des déchets traités qui sont recyclés.	>= 50 %	1,1%
Energies renouvelables, bâtiments "verts"	VINCI	Une offre "bâtiments verts" complète (12% du CA) et un positionnement sur les infrastructures énergétiques dont les EnR à travers sa filiale Vinci Energies (25% du CA).	20% à < 50 %	0,8%
Technologies "vertes"	MICHELIN	Michelin a lancé sa première génération de pneus à basse consommation d'énergie en 1992. Depuis, il ne cesse d'améliorer cette performance. C'est le cas encore avec sa 4ème génération de pneus.	20% à < 50 %	0,1%

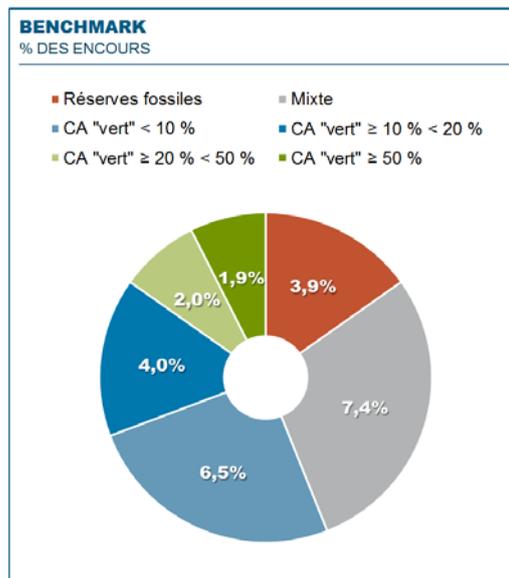
Source : OFI AM, au 31/12/2016

► Synthèse : présence dans les énergies fossiles et/ou les technologies vertes

Il est à noter que certains émetteurs sont simultanément en « risques » de par leur détention d'énergies fossiles, et en « opportunités » de par les solutions qu'ils apportent. C'est le cas par exemple d'EDF ou d'ENGIE, qui font partie de la catégorie « mixte » dans le graphique du portefeuille ci-après.



Source : OFI AM, au 31/12/2016



Source : OFI AM, au 31/12/2016

Appréciation de la contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique

► **Le scénario 2°C**

Les travaux du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernementaux sur l'Evolution du Climat) constatent un réchauffement climatique en constante progression au niveau mondial et l'expliquent par la forte augmentation de la concentration en gaz à effet de serre (GES) émis par les activités humaines.

Sur la base de ce constat, les gouvernements à l'échelle mondiale ont commencé à agir afin de limiter ces rejets de GES avec le protocole de Kyoto signé en 1997 et mis en application en 2005, puis l'accord de Copenhague en 2009 (limitation du réchauffement à 2°C) et enfin lors de la COP 21 avec l'accord de Paris du 15 décembre 2015 qui vise à contenir ce réchauffement global « bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels ».

► **L'AIE comme référence**

Sur la base de cet objectif de limitation de la température mondiale à 2°C, l'AIE (Agence Internationale de l'Energie) a établi un scénario énergétique mondial afin, selon certaines probabilités, de tenir cet engagement. Ce dernier est en quelque sorte la feuille de route à suivre afin de réussir la transition énergétique mondiale nécessaire à atteindre l'objectif 2°C.

Ainsi, l'AIE propose une estimation du mix énergétique mondial tel qu'il devrait être à horizon 2040. Cependant, ce scénario (souvent appelé scénario 450), conduit selon l'AIE, à une probabilité de 50 % d'atteinte de cet objectif de 2°C. Il convient dès lors, même si nous avons choisi comme référence le scénario 450 de l'AIE, de comprendre qu'il ne constitue qu'une première étape. Ce scénario a vocation à être révisé en continu, ce que fait l'AIE.

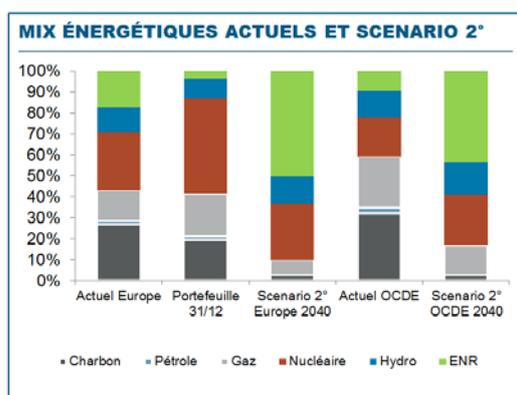
► **L'alignement des investissements avec la trajectoire 2°C**

En tant qu'investisseur, nous cherchons à évaluer l'alignement des entreprises que nous finançons avec le scénario 2°C préconisé par l'AIE. Cette démarche s'inscrit au-delà de l'estimation de l'empreinte carbone du portefeuille et de l'évaluation de l'implication des émetteurs en portefeuille dans la transition énergétique et écologique, telles que présentées aux paragraphes précédents.

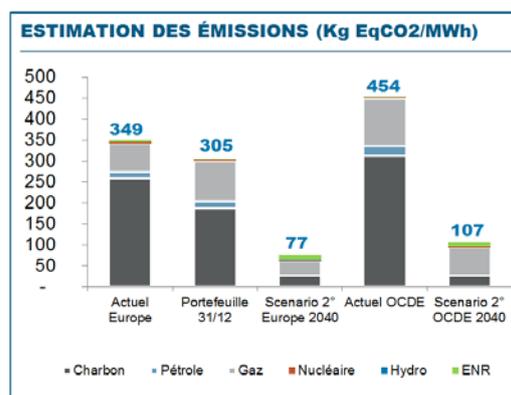
Cette estimation, qui s'inscrit dans une démarche de progrès, est réalisée pour l'année 2016, pour l'un des secteurs les plus importants au regard du respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique : celui des producteurs d'électricité.

Le graphique de gauche compare le mix énergétique du portefeuille au mix énergétique moyen en Europe et dans l'OCDE, actuellement et tel qu'il serait dans le respect du scénario 2°. Le graphique de droite est une estimation des émissions de gaz à effet de serre correspondantes.

Il permet de visualiser le positionnement des producteurs d'électricité en portefeuille par rapport à ce scénario.



Source : IAE/ OFI AM



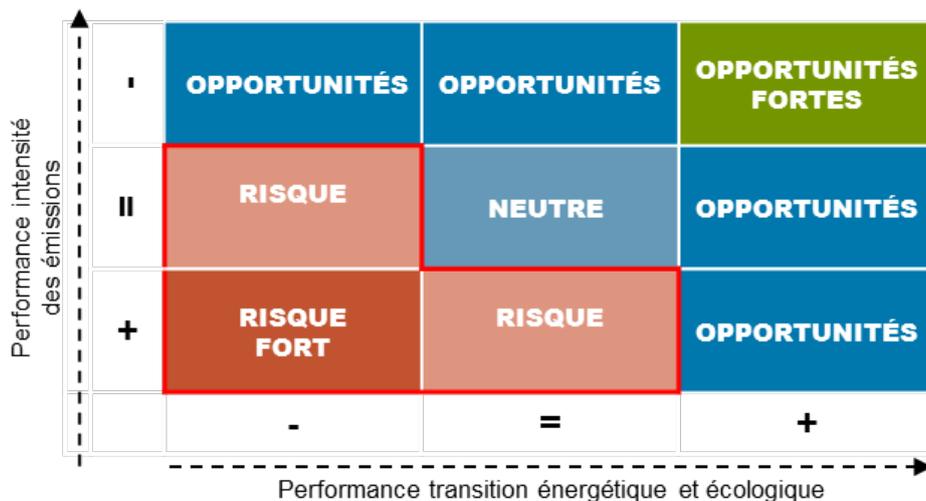
Source : IAE/ OFI AM

4.2 Émetteurs publics

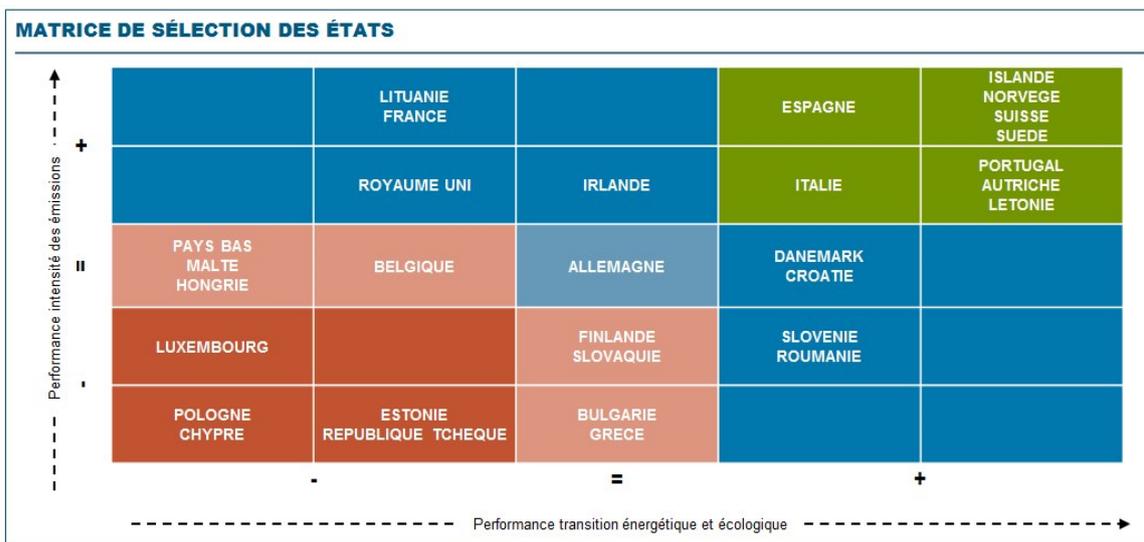
Méthode d'analyse TEE

L'analyse TEE des États est également réalisée selon deux axes :

- intensité carbone, mesurée à partir des émissions de CO2 / PIB ;
- transition énergétique, mesurée en fonction de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie.



Pour 2016, les résultats étaient les suivants :



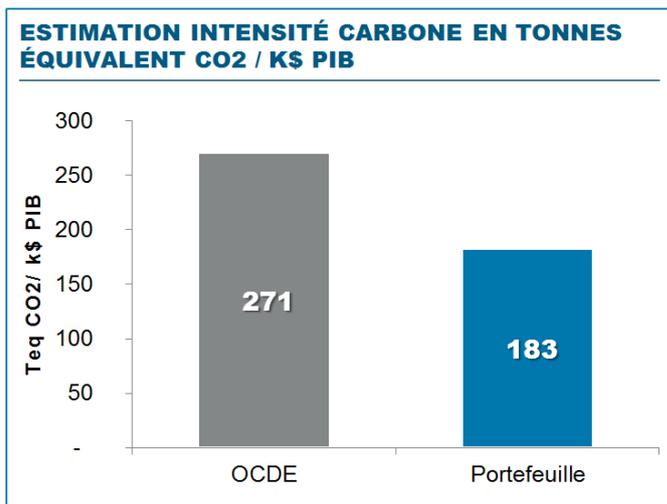
Source : OFIAM - 2016

Résultats de l'analyse TEE

► **Empreinte carbone**

Sur les États, l'intensité carbone est estimée à partir de données publiées par l'AIE et Eurostat. Ces données sont disponibles pour l'ensemble des pays de l'OCDE.

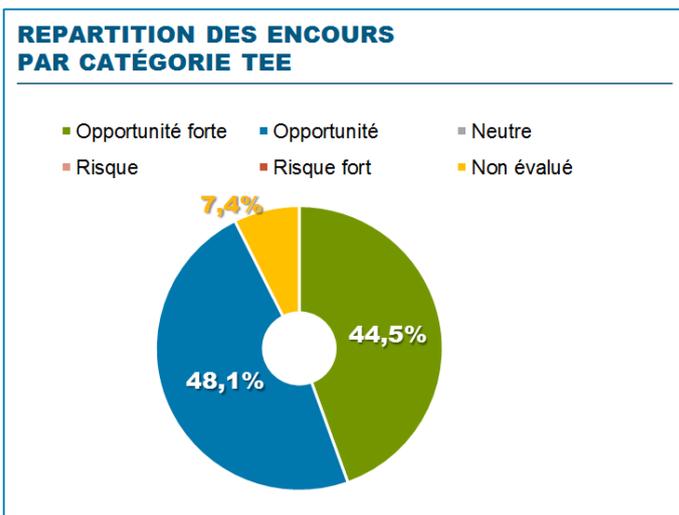
La moyenne pondérée des encours «États » du portefeuille est comparée à la moyenne des pays de l'OCDE.



Source : OFI AM, au 31/12/2016

► **Répartition par catégories TEE**

À fin décembre 2016, la répartition des encours des émetteurs «États » par catégorie carbone était la suivante :



Source : OFI AM, au 31/12/2016

À fin décembre 2016, aucun émetteur public présent en portefeuille ne se situait dans une catégorie à risque vis-à-vis de la transition énergétique.